

TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN



Le procès-verbal, un outil pédagogique !

Quand la répression se transforme en sensibilisation, la protection des milieux en sort gagnante, et de façon durable.



Drosera rotundifolia était présente sur le site du remblaiement à la Salvetat-sur-Agoût.

© Onema

Depuis plusieurs années, l'Onema contribue à la formation des agents de la direction des routes du département de l'Hérault. Pourtant le premier contact, en juillet 2011, avait de quoi refroidir : les services départementaux de l'Onema de l'Hérault et du Tarn intervenaient pour constater une infraction de remblaiement d'une zone humide de type tourbière à la Salvetat-sur-Agoût avec destruction des habitats d'espèces protégées (*Drosera rotundifolia*).

La destruction était liée à des travaux routiers conduits pour le département par une entreprise de travaux publics, à l'occasion desquels des déblais de chantier ont été évacués sur cette zone humide. L'argument qu'elle n'était pas répertoriée à l'inventaire des zones humides n'était pas recevable.

En accord avec le procureur de la République de Béziers, une transaction pénale a été proposée par la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) au directeur

des routes, laquelle a permis, outre le paiement d'une amende pénale minime, une remise en état du site et l'engagement d'une action de formation des agents routiers et de l'entreprise ayant réalisé les travaux. La direction des routes a accepté les conditions de cette transaction.

Deux sessions de formation ont eu lieu en été 2013 à la Salvetat-sur-Agoût et à Béziers. Une cinquantaine d'agents routiers et des représentants de l'entreprise de travaux publics ont été formés et sensibilisés au rôle et à la fonctionnalité des zones humides par des intervenants de la DDTM 34, de l'Onema direction Méditerranée et par les techniciens des structures de gestion des bassins versants concernés (Sage Agoût, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Sage Orb...).

Selon les agents formés, cette formation leur a permis de mieux cerner les enjeux liés aux zones humides ainsi que les évolutions des pratiques dans

les activités routières qui en découlent. Une façon de moins les vivre comme une contrainte.

Devant ce succès, la direction des routes a demandé à la DDTM et à l'Onema de poursuivre cette action de formation et de sensibilisation en 2014, pour l'ensemble des agents routiers du département. Environ 150 agents ont ainsi été formés en 2 ans. Pour certains d'entre eux leur regard a changé sur les milieux aquatiques, ils sont devenus des sentinelles de l'environnement et le partenariat avec les agents de l'Onema s'en est trouvé renforcé.

En 2014, la direction des routes a communiqué autour de cette action et a reçu le 1^{er} prix au concours 2014 «infrastructures pour la mobilité et la biodiversité» organisé par l'IDDRIM (Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité) dans la catégorie sensibilisation – communication. •

Odile Cruz, Onema, odile.cruz@onema.fr